

DECRET N° 81-111 du 14 Avril 1981

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, de l'intérim du
Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de
l'Information et de la Propagande pour compter
du 13 Avril 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 81-108 du 11 Avril 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter
du 13 Avril 1981.

D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 13 Avril 1981, le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant
l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MESRS-MIP 6 autres
Ministères 20 DFE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.